

UNION DES ASSOCIATIONS D'ENVIRONNEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS

Association départementale agréée
Membre d'Ile-de-France Environnement – Affiliée à France Nature
Environnement
www.environnement93.fr

Un projet pour anéantir le parc Georges Valbon à La Courneuve.

Dans un document de cent pages intitulé « Le Central Park du Grand Paris » les bureaux d'architectes Castro, Denissof & Associés, et Constructeurs et Développements Urbains se livrent à la description d'une opération de salut public pour la Seine-saint-Denis qui ne peut être ressentie que comme une manœuvre pitoyable par tous ceux qui ont inventé les 417 ha du parc Georges Valbon depuis plus de 50 ans .La présentation du parc, l'avenir qui lui est réservé, de même que les avis portés sur le département de Seine-saint-Denis, permettent même de penser que l'équipe d'architectes qui s'est égarée sur ce projet connaît bien mal cette partie du territoire francilien.

Un projet mégalomane.

Dans le cadre de l'hyper-densification de notre banlieue, le tandem constitué du promoteur immobilier Marc Rozenblat et de l'architecte Roland Castro, a jeté son dévolu sur le parc de la Courneuve en proposant un programme démentiel de 24 000 logements, pour 90 000 habitants ; ce marketing est associé à une insidieuse présentation d'images, qui nous propose une forêt de tours, avec de la « nature en ville ou de la végétation débordant des balcons », pour mieux faire oublier que ce projet signifierait l'amputation de 80 hectares d'un poumon de verdure unique en petite couronne dont 70 sont classés « Natura2000 ».

La référence à « Central Park » agitée par les architectes relève par ailleurs de l'escroquerie intellectuelle; la réalisation du « Central Park » de New York ayant pour sa part procédé d'une volonté de préserver de l'urbanisation un grand espace vert sur l'île de Manhattan, à l'opposé de ce qui, est proposé sur le parc de la Courneuve. Les discours entendus maintenant pour présenter cet aménagement comme « l'acte fondateur du Grand Paris » semblent sortis du chapeau d'un mauvais prestidigitateur, tandis que les forces de ce projet seraient même « *de renforcer le sentiment d'appartenance des habitants à la République* ». Cet espace semble même devenu une véritable obsession pour cette équipe qui avait déjà sévi à l'époque de François Mitterrand dès 1983, puis relancé Nicolas Sarkozy à l'occasion de la consultation du Grand Paris en 2008, avant d'attendre le mois de janvier 2015, qui révélera les 20 sites retenus en Ile de France dans le cadre de l'opération d'intérêt national destinée à faciliter la création de logements.

Un parc emblématique pour la région Ile de France.

Nombre d'arguments sont avancés pour justifier cette démarche et attirer l'appui des décideurs. Pour ces promoteurs il faut en particulier réinventer le parc, il faut le rendre aux habitants, il faut le désenclaver, il faut le « dézoner » ; ces affirmations sorties de nulle part, ignorent totalement les 2 millions de visiteurs qui viennent chaque année dans ce parc pour respirer, échanger, promener leur famille, échapper au stress de la vie quotidienne. Le parc Georges Valbon est le plus grand parc urbain réalisé au XXème siècle au prix d'une volonté soutenue de maîtrise foncière. Véritable conquête sur la ville dense dans une banlieue défavorisée, cet espace de nature, devenu indispensable aux séquanodionisiens, se développe maintenant sur 417 hectares. Il est de plus primordial de rappeler que ce parc a été réalisé grâce à des subventions publiques dédiées aux espaces verts tout particulièrement par l'Agence des Espaces Verts et le département de Seine-saint-Denis. Sa qualité et sa richesse sont maintenant reconnus par son classement en site « Natura 2000 », en application de la directive européenne, « directive oiseaux ».

Cette reconnaissance conquise grâce aux énergies des élus, des habitants, des associations de Seine-saint-Denis concentrés autour d'organisations telles que l'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine, ne sera pas sabordée par l'ambition de quelques uns. L'amputation de 70 ha « natura2000 », représentant près de 1/4 de la totalité de l'espace classé, serait simplement un arrêt de mort pour des territoires qui ne sont pas reconstructibles, elle ne peut être admise, ni par les habitants, ni par les élus qui mesurent les impacts de ce territoire sur la santé de leurs citoyens, ni par les associations qui se mobilisent pour que le climat de l'Ile de France soit enfin pris en compte par la pérennisation des espaces agricoles et naturels.

Les règlementations.

- Castro/CDU annoncent que : « *il faut pouvoir développer le projet dans une situation de liberté* » ; les règlementations sont de trop, elles participent à l'inertie, il faut sortir d'une gestion protectionniste des espaces. Ici comme à quelques kilomètres plus au nord, sur le triangle de Gonesse, les richesses du sol ne comptent plus depuis longtemps. L'artificialisation de terres essentielles à la qualité de vie des habitants de ces territoires est devenue le quotidien
- L'égarement de l'équipe Castro/CDU continue lorsque le scénario promis affirme mettre la nature au cœur du projet; c'est bien tout le contraire qui est proposé, au travers d'une transformation radicale du parc. Lorsque les architectes affirment que : « *Au cœur de l'opération, le projet prévoit le développement d'une réserve naturelle permettant de renforcer les habitats des espèces actuellement sur le site.* » ,ils confirment ne pas avoir compris l'importance de l'équilibre nécessaire aux sites « Natura 2000 » . Le Parc Georges Valbon ne sera pas réduit à un compromis entre un piteux ersatz du zoo de Vincennes et une nouvelle caricature de Village Nature du Grand Paris.
- Pour se dégager des règlements imposés par l'Union Européenne dans le cadre de l'évaluation des incidences du projet sur « Natura 2000 », des compensations sont proposées par l'équipe d'architectes en remplacement des 70 ha « Natura 2000 » confisqués au parc. La spécificité des mesures de compensations est d'intervenir lorsque l'impact du projet n'a pu être évité par la conception d'un projet alternatif ou suffisamment atténué par la mise en œuvre de mesures de réduction. Nous demandons à cette équipe de mettre en œuvre l'étude de ce projet urbain alternatif vertueux sur les 140 ha proposés au nord du parc, d'y intégrer les couloirs écologiques déjà imaginés vers les espaces naturels du Val d'Oise et d'éviter ainsi le sacrifice du parc Georges Valbon
- Il est enfin important de rappeler qu'au delà des protections associées à sa richesse en biodiversité, le parc est aussi classé en espace protégé par les schémas régionaux que sont le SDRIF et le SRCE.

L'écran opaque de la pseudo-ville durable.

Les promoteurs du projet tentent aussi de nous démontrer que leur proposition est un mode de développement urbain répondant aux ambitions de la ville durable, malheureusement l'argumentaire proposé n'est que le catalogue banal de la communication bien étudiée de toute bonne notice commerciale. De la géothermie, au photovoltaïque, en passant par la méthanisation ou le « zéro déchet » rien ne manque à la panoplie des dernières technologies, mais la place nécessaire aux services publics concernant l'éducation, la petite enfance, la santé, la culture sont totalement absents de cette ville durable. La description du « *plus grand quartier au monde avec services intégrés* » est de plus une promesse qui semblerait organiser ce quartier plus en résidence privée qu'en espace de mixité.

L'équipe CDU-Castro aurait dû pourtant poursuivre le travail déjà réalisé sur ce territoire en bordure du parc sur le quartier des Trois Rivières. La Commune de Stains et le Conseil Général de Seine-saint-Denis ont montré la voie à suivre en aménageant 13 ha à la lisière du parc sans en altérer la moindre parcelle. Ce projet de renouvellement urbain a ainsi permis la réalisation d'espaces publics, tels que mails paysagers et placettes, d'équipements publics, tels que groupe scolaire, établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD) et centre d'hébergement pour salariés handicapés, de 500 logements et zone d'activités sur 1 ha. L'attention particulière qui a été accordée à cette opération, conçue pour associer et relier la ville au parc Georges Valbon, est le modèle pertinent à prendre en compte pour continuer à améliorer cet espace unique en Ile de France.



Monsieur le Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 Rue de Varenne.
75700 PARIS SP 07

Le 9 février 2015,

Monsieur le Premier Ministre,

Dans le document intitulé « Le Central Park du Grand Paris », les bureaux d'architectes Castro, Denissof & Associés, et Constructeurs et Développements Urbains décrivent une opération d'aménagement sur le parc Georges Valbon à la Courneuve qui nous paraît inacceptable. La construction de logements est primordiale pour le territoire de la Seine-saint-Denis, mais il est nécessaire d'examiner les alternatives à ce projet de logements préjudiciable à l'intégrité du plus grand espace vert de la petite couronne, qui régule aussi bien la biodiversité que la qualité de l'air et du climat. A dix mois de la COP21 qui se tien- dra à proximité de ce parc, l'approbation de ce projet serait en totale contradiction avec les grands objectifs aujourd'hui énoncés pour atténuer les effets reconnus du changement climatique.

Le parc Georges Valbon est emblématique pour la région Ile de France.

Deux millions de visiteurs y viennent chaque année pour trouver un espace de respiration, se promener en famille, échapper au stress de la vie quotidienne. C'est le plus grand parc urbain réalisé au XXème siècle au prix d'une volonté soutenue de maîtrise foncière. Véritable conquête sur la ville dense dans une banlieue défavorisée, cet espace de nature, devenu indispensable aux séquanos-dyonisiens, s'étend sur 417 hectares. Sa qualité et sa richesse sont de plus reconnus par son classement en site « Natura 2000 », en application de la directive européenne « Oiseaux ».

Cette reconnaissance, conquise grâce aux énergies des élus, des habitants, des associa- tions de Seine-saint-Denis concentrée autour d'organisations telles que l'Observatoire Dé- partemental de la Biodiversité Urbaine, ne peut être sabordée par l'amputation de 70 ha classés, soit près de 1/4 de la totalité de l'espace « Natura 2000 ». Cette destruction serait tout simplement un arrêt de mort pour des espaces de biodiversité qui ne sont ni recons- tructibles en l'état, ni transportables.

Aussi nous vous prions d'intervenir, Monsieur le Premier Ministre, pour que ce projet ne puisse être soutenu par votre gouvernement. L'accès au logement des habitants de ces territoires doit être pris en compte dans le cadre des décisions que vous avez déjà entéri- nées, dans le CDT « Territoire de la Culture et de la Création » signé le 22 janvier 2014. Dans son avis sur ce CDT, l'Autorité Environnementale souligne notamment l'enjeu fon- damental de la qualité des parcs départementaux que sont le parc Georges Valbon et le parc de l'Ile saint Denis, dans un secteur caractérisé par ailleurs par une faible disponibili- té en espaces verts.

Cette destruction ne pourrait être comprise ni par les habitants usagers du Parc, ni par les associations qui se mobilisent pour la pérennisation des milieux naturels.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, à notre plus haute considération.

Dominique Duval
Présidente Ile-de-France-Environnement

Francis REDON
Président Environnement 93